

## SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU JEUDI 18 JUIN 2020

### 2020 - 31 RENOUELEMENT DU MARCHÉ PUBLIC DE MAINTENANCE

L'an deux mille vingt, le Jeudi 18 juin, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 11 juin 2020, s'est réuni dans les locaux du SYDELA (44), sous la présidence de Bernard CLOUET, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 17

Votants : 16

Titulaires présents :

Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois  
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire  
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la région de Blain  
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson  
Monsieur Jacques LUCAS, délégué du collège électoral de Loire Divatte  
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval  
Monsieur Serge HEAS, délégué du collège électoral du Castelbriantais  
Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique  
Monsieur André GUIHARD, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis  
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon  
Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire  
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué du collège électoral Sèvre, Maine et Goulaine  
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu

Titulaires présents (visioconférence) :

Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la région de Nozay

Titulaires absents :

Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire (excusé)  
Monsieur Pierre-André PERROUIN, délégué du collège électoral de Vallet (démissionnaire)  
Monsieur Didier FAVREAU, délégué du collège électoral de la région de Machecoul (excusé)  
Monsieur Patrick LEHOURS, délégué du collège électoral de Cœur Pays de Retz (excusé)  
Monsieur Gérard BARRIER, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis (excusé)  
Monsieur Joseph LAIGRE, délégué du collège électoral de Pornic (excusé)  
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale (excusé)  
Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon (excusé)  
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué du collège électoral Sèvre, Maine et Goulaine (excusé)  
Monsieur David HEMION, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusé)

Délégués suppléants présents

Monsieur Jérôme RIPAYRE, délégué du collège électoral de la région de Nozay  
Monsieur Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire

Délégués suppléants présents (visioconférence) :

Monsieur Philippe EUZENAT, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres

**Secrétaire de séance : Monsieur Jean LOUËR**

Affichage le 19 juin 2020

Accusé de réception en préfecture  
044-200014926-20200618-2020-31-  
DE  
Date de réception préfecture :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du Comité syndical du SYDELA n°2016-31 du 07 juillet 2016,

Considérant que le marché de maintenance relatif à la maintenance des installations d'éclairage public et petits travaux de réparation et de remise à niveau arrive à terme au 31/12/2020 et qu'il est nécessaire de le renouveler afin de pouvoir mener à bien les missions de service public du SYDELA,

Considérant que les caractéristiques de l'accord-cadre envisagé sont les suivantes :

- **Accord-cadre à bons de commande à compter du 01/01/2021**
- **Durée du marché** : 2 ans puis renouvelable tacitement 1 fois deux ans
- **Allotissement** : 4 lots géographiques
  - Lot n°1 : Secteur Nord-Ouest
  - Lot n° 2 : Secteur Nord-Est
  - Lot n°3 : Secteur Sud-Ouest
  - Lot n°4 : Secteur Sud-Est
- **Attribution des lots** : Mono-attributaire avec possibilité de candidater à l'ensemble des lots
- **Procédure** : Appel d'offres ouvert
- **Critères** :
  - Prix – 40%
  - Technique – 60%
    - Définir le descriptif des 3 niveaux de maintenance : 15%
    - Moyens humains affectés à la mission : 10%
    - Moyens techniques et matériel affectés à la mission : 15%
    - Réforme anti-endommagement : 10%
    - Sécurité des personnes sur les interventions : 5%
    - Environnement : 5%

Considérant que les nouveautés suivantes seront apportées :

- Suppression de l'OS de notification
- Pénalités : application automatique

Le Comité décidé, à l'unanimité :

- D'autoriser le lancement du marché « *Maintenance des installations d'éclairage public et petits travaux de réparation et de remise à niveau* » sous la forme d'un marché public de services, passé en appel d'offres ouvert, dans le respect des caractéristiques présentées ci-dessus.

Le Président,  
Bernard CLOUET



Accusé de réception en préfecture  
044-200014926-20200618-2020-31-  
DE  
Date de réception préfecture :